

TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE

**Lancée par Nicolas Hulot en juillet 2018,
l'initiative ou la labellisation TEN
s'inscrit dans le plan biodiversité**

**Elle a été lancée le 10 mai 2019
par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire,
Régions de France avec la contribution
de l'Agence Française pour la Biodiversité ainsi que
les agences de l'eau qui appellent les collectivités
à rejoindre l'initiative TEN**

Publié le 23 septembre 2019 sur le site Préfet de la région Occitanie

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/territoires-engages-pour-la-nature-ten-r9008.html>

Synthèse de la demande de labellisation TEN

Brève présentation de notre territoire

- Commune rurale à grandes cultures (blé, sorgho, maïs, soja, luzerne, prairie, sorgho, orge) quelques bois et cours d'eau (Marcaissonne, Saint Antoine)
- Chemins ruraux inscrits sur les sentiers d'Amélie, des haies référencées, des espaces classés (ferme pédagogique de Bergues, pigeonnier classé)
- Pression urbaine et immobilière : proximité de Toulouse et de Saint Orens
- Pression de l'agriculture sur son modèle actuel
- Notre collectivité a voté en faveur de la biodiversité
- A noter pour diminuer notre empreinte carbone :
 - gaz vert pour le chauffage de l'école
 - mise en place de panneaux solaires sur l'école

S'organiser et établir des partenariats

- Création d'une commission environnement et développement durable, transversale aux autres commissions communales
- Acteurs locaux : habitants, scolaires, intercommunalité du SICOVAL actuellement TEN, agriculteurs, associations, collectivités voisines
- Projet de formation/sensibilisation :
 - des agents de la commune
 - des principales associations et acteurs du village
- Moyens de police dédiés à de l'environnement
 - Police rurale (garde champêtre)
 - Appel à la gendarmerie (la commune a un réfèrent)
- Types d'intervention sur lesquels concentrer l'activité de ces moyens de police :
 - Lutte contre les dépôts sauvages de déchets
 - Lutte contre les travaux non autorisés en zone naturelle ou agricole (permis de construire, cabanisation, autorisations de défrichement...)
 - Lutte contre la pollution des milieux aquatiques et zones humides

Maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques

- Action pour la gestion de l'ambrosie sur la commune (un référent a été nommé)
- La commune entretient et gère ses espaces naturels avec un service dédié
- Plantation de haies en milieu ouvert ou semi ouvert
- Retour de la biodiversité avec la mise en place de nichoirs pour mésanges, hirondelles, chauve souris, insectes, hérissons...
- Labellisation APICité
- Favoriser la pollinisation des cultures
- Préservation de vieux arbres à cavités et d'arbres morts sur pied
- Paillage, utilisation d'essences végétales adaptées aux conditions locales
- Eclairage public : modulation des niveaux d'éclairement, extinction de l'éclairage sur tout ou partie de l'espace public, limitation des temps d'allumage de l'éclairage public

Limiter l'artificialisation des sols et préserver des sols vivants

- Densification des zones constructibles, blocage des espaces verts et naturels
- Préservation des zones d'infiltration de l'eau : zones humides, infiltration parcelles
- Qualité des sols : zéro phyto dans les zones communales
- Etendre zéro phyto au niveau des particuliers avec le soutien du SICOVAL
- Poursuite de l'action sur les chemins ruraux et les cours d'eau
- Non implantation d'espèces exotiques envahissantes, enherbement spontané des surfaces stabilisées, des cheminements et des pieds d'arbres

Connaître et mobiliser autour de la biodiversité

- Projet d'adhésion au système d'information sur la nature et les paysages (SINP) d'Occitanie
- Identification des arbres remarquables
- Cartographie des habitats naturels
- Inventaire de zones humides
- Inventaire des sites à renaturer ou à restaurer
- Cartographie des espèces envahissantes animales et végétales
- Projet de réalisation de cartographies des trames vertes, bleues, noires et des sols
- La collectivité prévoit de mettre en place des démarches participatives de collectes de données naturalistes auprès des citoyens et acteurs locaux

Partager la connaissance pour mobiliser les acteurs

- Sensibilisation des habitants, agriculteurs et entreprises locales
- Reportage régulier dans les journaux de la collectivité
- Création et mise à disposition de brochures et documents d'information sur la biodiversité
- Panneaux pédagogiques sur site
- Fête de l'arbre (inauguration)
- Journées nature
- Organisation de chantiers participatifs
- Sensibilisation sur les pesticides
- Aide logistique (prêt de locaux ou de matériel)
- Mise à disposition d'agents
- Support des associations du village

L'engagement de la collectivité

1 - Mise en place de haies sur les chemins et territoires communaux

- Continuer des plantations à hauteur de 100 ml et 3 à 5 arbres fruitiers par an
- Moyens humains dédiés en interne : service de la commune pour l'entretien et l'arrosage des plantations, plantations effectuées par les associations Echopapillon et Arbres et Paysages d'Autan

2 - Mise en place d'un système de modulation d'éclairage public

- Favoriser le retour d'espèces nocturnes (chauve souris, chouette, etc.)
- Favoriser le cycle naturel des végétaux
- Santé publique : rétablir l'équilibre et la qualité du sommeil

3 - Nichoirs de chauve souris, d'hirondelles et de mésanges

- Fabrication de nichoirs avec les habitants, l'école et les associations
- Favoriser le zéro phyto dans les jardins en association avec le SICOVAL
- Moyens humains dédiés en interne : agent communal, école, centre de loisirs, associations et habitants pour la fabrication des nichoirs
- Les habitants et les agriculteurs pour trouver des sites appropriés

Ce que le label « TEN » apporte aux collectivités

- Accès au «Club des TEN» pour bénéficier des ressources des nombreux partenaires nationaux et régionaux ainsi que des expériences des collectivités engagées pour faire émerger et mener des actions
- Accès facilité à certains financements publics et cadrage amont au dépôt de dossiers d'autorisations environnementales
- Accompagnement privilégié de l'Agence Régionale de la Biodiversité Occitanie pour le montage de projets
- Acquisition de connaissances et compétences supplémentaires sur la biodiversité
- Meilleure visibilité des actions en faveur de la biodiversité auprès des acteurs socio-économiques locaux et pour la mobilisation des citoyens
- Valorisation nationale et locale des projets et bonnes pratiques : implication dans des événements phares, portrait des collectivités les plus remarquables relayés sur les réseaux régionaux et nationaux, etc.

Le label APicité

But de ce label : mettre en lumière à l'échelle nationale l'engagement de notre collectivité en faveur de la sauvegarde des pollinisateurs et de la protection de l'environnement.

Le label est une récompense officielle et une réelle incitation à la mise en place de pratiques favorables aux abeilles domestiques et aux pollinisateurs sauvages.

Il doit soutenir un projet municipal cohérent en faveur des pollinisateurs et une bonne qualité de vie environnementale pour les habitants.

Les critères sont répartis selon 5 grandes thématiques :

- Développement durable
- Biodiversité
- Gestion des espaces verts
- Apiculture
- Sensibilisation



Ce label se décline en une, deux ou trois abeilles (démarche reconnue, démarche remarquable, démarche exemplaire) et est attribué par le comité de labellisation pour deux ans reconductibles. Le nombre d'abeilles peut évoluer au bout de ces deux années selon les nouveaux efforts consentis.

Les candidatures sont étudiées par un comité de labellisation constitué de l'Union Nationale de l'Apiculture Française et des structures suivantes :

- **L'AFAF** (Association Française d'Agroforesterie) travaille depuis 2010 aussi bien sur la scène agricole et politique qu'auprès du grand public.
- **Hortis** regroupe les professionnels de la filière du paysage et des espaces verts du secteur public.
- **Noé** a pour mission de sauvegarder la biodiversité par des programmes de conservation d'espèces menacées et de leurs milieux naturels, et en encourageant les changements de comportements en faveur de l'environnement.

Notre labellisation sera annoncée via un communiqué de presse diffusé aux médias nationaux.

Par ailleurs, nous aurons accès aux outils de communication numériques fournis tels que le logo, la charte graphique, le panneau d'entrée de ville, afin de mettre en avant nos actions.